



L'OACI et le Bureau contre le terrorisme concluent un accord important pour freiner la mobilité des terroristes grâce à l'échange mondial de données RPCV et PNR

Publication immédiate

Montréal, le 31 août 2020 – La Secrétaire générale de l'OACI, Mme Fang Liu, s'est jointe aujourd'hui au Secrétaire général adjoint du Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme, M. Vladimir Voronkov, pour officialiser un important protocole d'accord destiné à bâtir la capacité des États membres de prévenir et de détecter les délits terroristes et autres crimes graves, et d'enquêter à leur sujet, grâce à la collecte et à l'analyse des renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et des données de dossiers passagers (PNR).

Fait important, le nouveau programme suit une démarche intégrée des Nations Unies, dirigée par le Bureau contre le terrorisme et mise en œuvre en partenariat avec l'OACI, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Bureau de l'informatique et des communications et INTERPOL.

« Ce nouvel accord et le financement seront cruciaux pour les efforts déployés par l'OACI pour collaborer avec les partenaires du programme et sensibiliser davantage les pays sur la façon dont les données sur les passagers peuvent aider à détecter le mouvement de combattants terroristes étrangers et d'autres auteurs de crimes graves, comme l'exigent les résolutions 2178 (2014), 2396 (2017) et 2482 (2019) du Conseil de sécurité de l'ONU », a souligné la Secrétaire générale de l'OACI, Mme Liu.

« Nous pourrions désormais aider les États membres à mieux comprendre leurs obligations internationales au titre des nouveaux amendements de l'Annexe 9 (Facilitation) à la Convention de Chicago, et à résoudre les conflits de lois qui font obstacle au transfert et traitement internationaux des données RPCV dans le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales », a ajouté Mme Liu.

« Nous les aiderons également à établir un cadre législatif approprié pour régir la collecte, la transmission, l'utilisation, la conservation et le partage des données sur les passagers en conformité avec les normes internationales reconnues en matière de RPCV, sur la base d'une norme juridique universelle relative à la collecte, l'utilisation, le traitement et la protection responsables des données des dossiers passagers. »

Dès son entrée en vigueur à sa signature, aujourd'hui, le nouvel accord BLT-OACI régira les initiatives lancées au titre du programme jusqu'en août 2022.

Le Conseil de l'OACI a [adopté les amendements corrélatifs de l'Annexe 9 à la Convention de Chicago](#) pendant sa 220^e session, tenue plus tôt cette année. L'Amendement 28 entrera en vigueur en octobre 2020 et sera applicable en février 2021.



La Secrétaire générale de l'OACI, Mme Fang Liu, s'est jointe aujourd'hui au Secrétaire général adjoint du Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme, M. Vladimir Voronkov, pour officialiser un important protocole d'accord destiné à bâtir la capacité des États membres de prévenir et de détecter les délits terroristes et autres crimes graves, et d'enquêter à leur sujet, grâce à la collecte et à l'analyse des renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et des données de dossiers passagers (PNR).

Ressources pour les rédacteurs

[Plateforme de l'OACI sur la COVID-19](#)

[Site web de l'OACI sur la sûreté de l'aviation et la facilitation](#)

[Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde](#)

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 193 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

Informations générales :

communications@icao.int

Twitter : [@ICAO](#)

Personne à contacter pour les médias :

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](#)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)